

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **VENDREDI 30 JUIN 2023**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7**

Le 30 juin 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo de Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

### **EXCUSÉS**

Bourg Saint Maurice : Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN

Séez : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Paul PELLECUER**

2023-99

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE A L'EVENEMENT « MOUNTAIN SHAKER » EDITION 2023 SUR LA COMMUNE DE TIGNES**

Lors du séminaire tourisme organisé par la communauté de communes de Haute Tarentaise, il a été conclu de définir le vélo comme un axe stratégique du développement touristique de la destination. En conséquence, les membres du conseil d'exploitation tourisme ont décidé d'accompagner financièrement, pour cette année 2023, des événements sur le territoire liés à la pratique du vélo : le « Mountain Shaker » été en faisant partie.

Il a été conclu que la communauté de communes participe à hauteur de 10 000 € à l'organisation de l'événement. En contrepartie, Tignes Développement, organisateur, fournit des prestations, en matière de communication et de présence sur l'événement, à la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation Tourisme du 22 mai 2023 ;

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de financement entre la CCHT et Tignes Développement ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise Vanoise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**Yannick AMET**

Président



# CONVENTION

## Participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise à l'évènement « Mountain Shaker » édition 2023 sur la commune de Tignes

### ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

### ET

La SEM Tignes Développement, représenté par son Directeur, Monsieur Frédéric PORTE,

D'autre part

### ► **PRÉAMBULE**

Lors du séminaire Tourisme organisé par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, il a été conclu de définir le vélo comme un axe stratégique du développement touristique de la destination.

En conséquence, les membres du conseil d'exploitation Tourisme ont décidé d'accompagner financièrement pour cette année 2023 des événements sur le territoire liés à la pratique du vélo : le « Mountain Shaker » été en faisant partie.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

### ► **ARTICLE 1 – Apports des parties**

#### Pour la CCHT

- La participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise est de **10 000 €**, servant à couvrir une partie des frais d'organisation.

#### Pour Tignes Développement

- Mention du partenariat avec la CCHT dans la communication de l'évènement
  - o A développer
- Présence d'un stand CCHT sur le village partenaire.

## ► **ARTICLE 2 – Gestion**

---

Tignes Développement éditera une facture de **10 000,00 €** correspondant à la part de la participation de la CCHT pour l'organisation de l'événement.

## ► **ARTICLE 3 – Conditions**

---

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement des spectacles. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si l'événement devait être annulé ou reporté en 2024, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2023.

## ► **ARTICLE 4 – Litiges**

---

En cas de litiges, un accord à l'amiable sera recherché avant recours aux tribunaux. Le cas échéant, les tribunaux de la ville d'Albertville sont expressément reconnus compétents.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

[La SEM Tignes Développement](#)

Monsieur Frédéric PORTE,  
Directeur

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[La Communauté de Communes de Haute Tarentaise](#)

Monsieur Yannick AMET,  
Président

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

